



Cumul des sommes en bas du bulletin de paie

Par Loulou95

Bonjour,

Mon amie a poursuivi un nouveau contrat d'apprentissage avec le même employeur.

Sur son bulletin, on s'est demandé pourquoi il y avait autant de chiffres dans mes cumuls de salaire (tableau en bas du page).

Son employeur a contacté le comptable qui lui répond que c'était pour conserver son matricule, son ancienneté et que ce serait plus facile pour elle pour sa déclaration d'impôts car tout sera cumulé sur son bulletin de décembre.

Est-ce normal ? Ou est-ce qu'il aurait du remettre mes compteurs de cumuls à zéro pour ce nouveau contrat ?

Merci d'avance.

Par kang74

Bonjour

Sur toute fiche de paie, il y a en effet le cumul annuel des rémunérations qui apparait en bas

- Montant net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source
- Cumul annuel des montants nets imposables servant de base au calcul du prélèvement à la source
- Montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source
- Cumul annuel des montants de l'impôt sur le revenu prélevé à la source
- Montant net des heures complémentaire et/ou supplémentaire exonérées
- Cumul annuel des montants d'heures complémentaire et/ou supplémentaire exonérées.

Donc non seulement c'est normal mais c'est obligatoire dans le contexte que nouveau contrat ou pas, c'est bien ce que votre amie a gagné et doit déclarer pour l'activité avec cet employeur .

Par Loulou95

Je pensais que l'on devait séparer les sommes pour chaque contrat.

Merci kang74 pour ce retour très rapide et très explicite.